
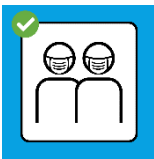
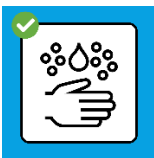

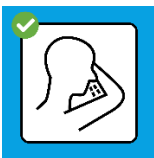





COVID-19 : Organisation des camps

L'ASA-VALAIS s'engage à respecter les conditions cadres régissant les camps dans les domaines de la culture, des loisirs et du sport qui visent à endiguer au maximum la propagation du coronavirus. En plus des règles générales d'hygiène et de distanciation sociale qui demeurent, chaque organisation doit appliquer de manière rigoureuse les présentes conditions cadres lors de son camp. Leur respect incombe à la direction du camp. Une personne sera désignée responsable de l'application des conditions cadres en vigueur pendant le camp et sera à même de présenter un plan de protection spécifique pour le camp concerné.

	<p>Garder ses distances</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter une distance de deux mètres entre les personnes. <input type="checkbox"/> Ne pas faire le tour des participants si ce n'est pas indispensable. Les consignes de distanciation s'appliquent également aux participants, pour autant que ces derniers soient en mesure de les respecter. <input type="checkbox"/> Des sous-groupes d'env. 6 personnes sont à privilégier. <input type="checkbox"/> Organiser les affaires des participants de manière à éviter que les affaires des uns et des autres entrent en contact. <input type="checkbox"/> Si le camp a lieu sous tentes, en prévoir plus qu'habituellement. <input type="checkbox"/> Réaménager et/ou organiser les espaces de couchage et d'hygiène individuelle, afin de préserver un espace suffisant entre chaque participant (tête bêche par ex.).
	<p>Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter un masque lors des transports en véhicule. Il est toutefois recommandé d'utiliser un moyen de transport individuel. <input type="checkbox"/> Le port des gants et d'un masque est uniquement exigé pour l'encadrant lors des soins à la personne.
	<p>Se laver soigneusement les mains</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les encadrants et participants se lavent régulièrement les mains avec de l'eau et du savon liquide pendant 20 secondes au minimum, puis les sèchent avec des essuie-mains à usage unique, ou un dérouleur essuie-main en tissu lavable. <input type="checkbox"/> Une solution hydro-alcoolique peut être utilisée en l'absence de point d'eau.
	<p>Éviter les poignées de main</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Se désinfecter ou se laver les mains entre chaque contact avec une personne différente. <input type="checkbox"/> Éviter de se toucher le visage. <input type="checkbox"/> Éviter tout contact physique qui n'est pas indispensable.
	<p>Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utiliser des mouchoirs à usage unique. <input type="checkbox"/> Jeter les mouchoirs après chaque utilisation dans une poubelle fermée.
<p>Nettoyage locaux et matériel</p>	<p>Aération et nettoyage</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aérer tous les locaux de manière régulière. <input type="checkbox"/> Nettoyer avec un désinfectant de surface les zones touchées et utilisées régulièrement (poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, infrastructures sanitaires et lavabos, rampes d'escaliers, etc.) au moins une fois par jour ou davantage si elles sont souillées.

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nettoyer avec un désinfectant de surface les véhicules en insistant sur les zones touchées et utilisées régulièrement (poignées de portes et de fenêtres, accoudoirs, appuie-tête, ceintures de sécurité, volant, etc.) au moins une fois par jour ou davantage si elles sont souillées.
	<p>Fournir ses coordonnées pour le traçage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Etant donné que la distance nécessaire entre les participants ne peut pas être respectée en permanence lors d'un camp, il convient de saisir les coordonnées des personnes présentes afin d'identifier et de prévenir les personnes qui auraient eu des contacts étroits avec une personne malade et de garantir la traçabilité des infections éventuelles en cas de cas avéré de coronavirus. <input type="checkbox"/> Les coordonnées peuvent être exigées par le service cantonal compétent. <input type="checkbox"/> Dans la mesure du possible, les camps doivent réunir des groupes dont la composition reste la même pendant toute la durée du camp. <input type="checkbox"/> Un camp peut compter au maximum 300 personnes, direction du camp et accompagnants compris. <input type="checkbox"/> Il est recommandé, dès le début du camp, de constituer des sous-groupes qui effectueront les activités et prendront les repas séparément durant toute la durée du camp et ne se mélangeront pas entre eux. Cette répartition en groupes peut aussi s'appliquer dans les dortoirs. Elle facilite le traçage des personnes en cas d'infection au coronavirus et permet de réduire le nombre de personnes devant être placées en quarantaine.
	<p>Rester à la maison en cas de symptômes</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les participants présentant des symptômes de maladie (affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court) avec ou sans fièvre, une sensation de fièvre ou des douleurs musculaires et/ou une perte soudaine de l'odorat ou du goût) ne sont pas autorisés à participer au camp.
	<p>En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Si des symptômes sont constatés durant un camp chez un participant ou un membre de la direction du camp ou du personnel accompagnant, la personne concernée doit porter un masque d'hygiène et être isolée. <input type="checkbox"/> La personne de contact (ou institution) sera contactée afin d'organiser le retour au domicile du participant dans les meilleurs délais. <input type="checkbox"/> La personne avec des symptômes devra consulter un médecin et être testée dans les plus brefs délais. <input type="checkbox"/> Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences. <input type="checkbox"/> En cas de résultat positif, le médecin cantonal décide quelles personnes ayant été en contact avec la personne infectée doivent être placées en quarantaine. <input type="checkbox"/> La direction du camp doit en informer immédiatement l'ensemble des participants.

Ces conditions cadres spécifiques doivent être communiquées de manière complète, claire et répétée à tous les participants avant et pendant le camp.

Il est également essentiel que les plans de protection des exploitants des infrastructures (p. ex. organismes gérant les bâtiments d'hébergement, les tentes ou les infrastructures sportives) soient en accord avec les conditions cadres concernant la réalisation d'activités dans les domaines de la culture, des loisirs et du sport (cf. plans de protection correspondants ou conditions cadres générales).